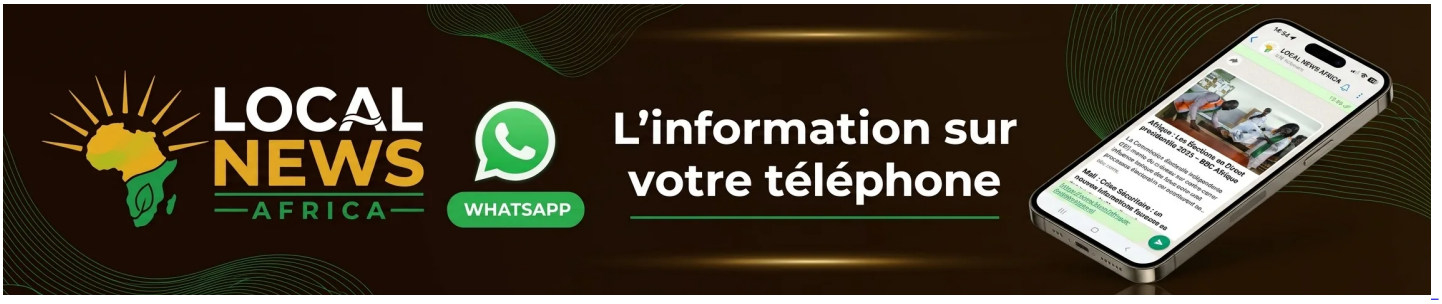


BÉNIN

13 filières pour transformer la production agricole en moteur industriel d'ici 2033

Auteur : **Ayenan Eleuthere** | Publié le : **25 sept. 2026 à 08:34**



Agriculture, transformation, financement et marchés : le Bénin veut franchir une nouvelle étape dans le développement de ses chaînes de valeur. Treize filières sont appelées à structurer les investissements des prochaines années, avec une priorité donnée à la transformation locale et à l'amélioration des revenus des producteurs.

Le Bénin veut désormais mesurer la performance de son agriculture autrement que par les seuls volumes récoltés. L'enjeu affiché pour les prochaines années est de transformer davantage de matières premières sur le territoire, de structurer les chaînes de valeur et de faire de la production agricole un véritable levier d'industrialisation.

Cette orientation ressort de la revue de performance du secteur agricole au titre de la gestion 2025, tenue le 22 septembre 2026. Le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche entend organiser son intervention autour de programmes d'investissement par filière. Treize filières prioritaires doivent ainsi servir de base à cette nouvelle programmation, avec une approche couvrant la production, les facteurs de production, la transformation et la commercialisation.

De produire davantage à produire pour transformer

Le changement d'approche est essentiellement économique. Il ne s'agit plus seulement d'augmenter les rendements, mais de créer les conditions permettant à une hausse de la production de se traduire par davantage de valeur ajoutée au Bénin.

Cette logique est déjà visible dans plusieurs filières. Le programme agricole présenté pour la période 2026-2033 indique que la production de riz a atteint 525 000 tonnes en 2025, contre 204 000 tonnes avant 2016. Celle du soja est annoncée à 422 000 tonnes, tandis que la production cotonnière moyenne sur les cinq dernières campagnes atteint 641 000 tonnes.

Ces volumes constituent une base industrielle potentielle. Mais ils posent également une question centrale : **quelle part de cette production peut être transformée localement et combien de valeur peut rester dans l'économie béninoise ?**

C'est précisément sur ce point que le gouvernement entend renforcer son action.

Des investissements pensés par chaîne de valeur

La nouvelle programmation doit partir d'un diagnostic de chaque filière : besoins en intrants, semences, équipements, eau, financement, infrastructures, transformation et débouchés commerciaux. L'objectif est ainsi de passer d'une logique de projets isolés à une approche plus intégrée des chaînes de valeur.

Cette évolution concerne également les facteurs de production. Le ministère envisage notamment de développer une véritable industrie semencière et des unités capables d'accompagner la mécanisation agricole. La maîtrise de l'eau figure également parmi les priorités, avec l'ambition de réduire la dépendance des exploitations aux aléas liés à la

disponibilité hydrique.

Pour les investisseurs, cette approche peut avoir une conséquence importante : une filière agricole ne se limite plus à la production primaire. Elle devient un ensemble d'activités comprenant la fourniture d'intrants, la production, la collecte, le stockage, la transformation, le transport, le conditionnement et la commercialisation.

Autrement dit, derrière une tonne de riz, de soja, de manioc, d’ananas ou de noix de cajou se trouve potentiellement tout un écosystème d’entreprises.

La transformation locale comme nouveau débouché

Le gouvernement a déjà commencé à mettre en place des mécanismes destinés à rapprocher production agricole et industrie. En juin 2026, une mesure annoncée pour le coton, l’anacarde, le soja et le riz prévoyait notamment des primes aux producteurs lorsque certaines capacités de transformation installées sont satisfaites. Pour la campagne 2026-2027, les capacités de transformation prises en référence sont de 200 000 tonnes pour le cajou, 450 000 tonnes pour le soja et 350 000 tonnes pour le riz.

Le mécanisme traduit une préoccupation économique : sécuriser simultanément l’approvisionnement des usines et les débouchés des producteurs.

Le développement des unités de transformation peut également créer une demande pour des services connexes : transport, maintenance industrielle, emballage, stockage, contrôle qualité, logistique, comptabilité et financement.

La transformation locale devient donc potentiellement un marché pour les entreprises béninoises au-delà du seul secteur agricole.

Le manioc, l’igname et la patate douce illustrent cette stratégie

Cette volonté de créer davantage de valeur sur place se retrouve dans le Projet de développement des chaînes de valeur des racines et tubercules. Lancé en février 2026, le programme consacré au manioc, à l’igname et à la patate douce dispose d’un financement annoncé de 63 millions d’euros, soit environ 41 milliards de FCFA, pour la période 2025-2030. Il prévoit notamment d’améliorer la productivité, les infrastructures marchandes et la transformation.

L'intérêt économique réside dans la diversité des produits pouvant être issus de ces cultures : farines, amidon, chips, semoules, purées déshydratées ou aliments pour bétail.

Cette diversification permet de réduire la dépendance à la vente du produit brut et d'élargir les débouchés industriels.

Le même raisonnement peut être appliqué à d'autres filières agricoles : l'ananas peut alimenter les industries de jus et de fruits séchés ; le soja peut fournir des matières premières à différentes activités agroalimentaires ; le cajou peut être transformé avant exportation ; le palmier à huile peut alimenter plusieurs segments de transformation.

Des territoires appelés à devenir des espaces économiques

La stratégie agricole s'inscrit désormais dans une réforme plus large de l'organisation économique du territoire.

Le 23 septembre 2026, la Présidence de la République a présenté la réforme des pôles territoriaux, conçue pour rapprocher l'action publique des réalités économiques locales. Le dispositif prévoit notamment des Délégués généraux chargés du suivi du développement des territoires et met en avant la création de richesse à la base.

Pour l'agriculture, cette territorialisation peut permettre de mieux articuler les bassins de production avec les infrastructures industrielles et logistiques.

L'enjeu sera notamment de rapprocher les producteurs des unités de transformation, des marchés et des infrastructures nécessaires à la conservation et au transport.

Le financement reste déterminant

L'industrialisation agricole nécessite toutefois des capitaux importants. Les investissements doivent concerner non seulement les usines, mais également les équipements agricoles, les infrastructures de stockage, l'irrigation, les chaînes du froid, la logistique et les systèmes de qualité.

Le Fonds national de développement agricole (FNDA) indique avoir contribué au financement de 10 483 projets agricoles pour un montant global de 89 milliards de FCFA. Le programme agricole 2026-2033 prévoit par ailleurs de renforcer l'accès au financement et les mécanismes d'accompagnement des producteurs.

Pour les PME et les investisseurs privés, la question sera donc de savoir comment ces dispositifs pourront favoriser le passage de petites unités de transformation à des entreprises capables de produire régulièrement pour les marchés nationaux et régionaux.

L'objectif : retenir davantage de valeur au Bénin

La véritable mesure de cette nouvelle stratégie ne sera finalement pas le nombre de tonnes récoltées. Elle se situera dans la capacité du pays à transformer ces volumes en activités industrielles durables.

Cela signifie produire suffisamment pour alimenter les usines, garantir la qualité des matières premières, sécuriser les contrats entre producteurs et transformateurs, développer les infrastructures et trouver des marchés.

Le Bénin dispose déjà d'une base agricole importante et d'une expérience croissante dans la structuration des filières. Le programme 2026-2033 veut désormais pousser cette dynamique vers davantage de transformation, de mécanisation, d'innovation et de financement.

À l'horizon 2033, le pari économique est donc clair : **faire passer l'agriculture d'une logique principalement fondée sur la production à une économie de chaînes de valeur, où une part plus importante de la richesse créée par les matières premières agricoles est captée par les producteurs, les transformateurs et les entreprises installées au Bénin.**

Les 13 filières annoncées constituent le cadre de cette ambition. Sa réussite dépendra désormais de leur capacité à attirer les investissements, à générer des unités industrielles compétitives et à créer des débouchés suffisamment rémunérateurs pour ceux qui produisent.

PUBLICITÉ
